

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2158

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire »,

les mots :

« à l'article L. 214-153-1 du code monétaire et financier, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.